

Réseau SAGNE de Midi-Pyrénées

Lettre de liaison n° 6 – septembre 2006

Le lézard vivipare :



Le lézard vivipare (*Lacerta vivipara*), hôte très courant des tourbières à sphaignes, peut y séjourner en permanence grâce à deux adaptations biologiques aux milieux froids :

- ☞ **ovoviviparité** : les œufs se développent au chaud dans le ventre de la mère, qui les pond au moment de l'éclosion
- ☞ **sa** capacité à synthétiser une sorte d'antigel qui lui permet de résister aux températures froides.

Description :

Le lézard vivipare se caractérise par un corps trapu et peu aplati. Le dos est brun et ponctué de tâches variées,

seule la coloration de la face ventrale permet de distinguer les mâles des femelles : le mâle à une couleur jaune orange beaucoup plus soutenue que sa femelle.

Le lézard vivipare se nourrit surtout d'insectes et d'araignées, mais aussi de petits mollusques, cloportes et d'autres invertébrés qu'il trouve près des rigoles, des ruisseaux et autres dépressions humides.

Développement :

L'accouplement a lieu au printemps et le premier développement des œufs se fait dans le ventre de la femelle pendant 90 à 120 jours suivant les conditions climatiques. L'embryon se développe uniquement à partir des réserves accumulées dans l'œuf. Vers la fin juillet début août, ce sont 3 à 15 œufs qui sont déposés dans un trou ou sous une pierre. Quelques minutes seulement après la ponte, les

petits déchirent la coque membraneuse et s'échappent. La mortalité des jeunes est très importante durant la première année de leur vie.

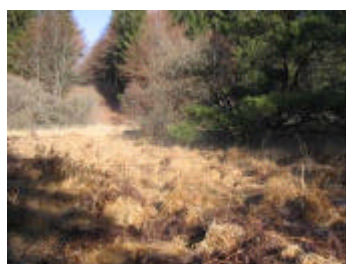
Protection :

La survie de l'espèce dépend en particulier du maintien de ses habitats naturels :

- ☞ **sa** sauvegarde des tourbières
- ☞ **sa** conservation des lisières des forêts et bordure des chemins forestiers à caractère naturel,
- ☞ **sa** préservation du mode d'exploitation traditionnelle des pâturages et des forêts de montagne
- ☞ **sa** le maintien d'un réseau de couloirs de passages.

Sa protection dépend du maintien des activités agropastorales traditionnelles.

L'expérience d'un adhérent : la commune de Saint Amans Valtoiret



La commune de Saint Amans Valtoiret possède près de 57 ha de zones humides, toutes situées dans la forêt communale. Autrefois pâturées, ces sagnes sont depuis bien longtemps abandonnées.

Les 10 sites recensés sont des moliniaies dégradées sans grande valeur patrimoniale

aujourd'hui, mais elles sont susceptibles de régénération. Quelques espèces patrimoniales ont été trouvées sur ces sites comme la Drosera (*Drosera rotundifolia*).

La commune souhaite, sur l'une de ces sagnes, réaliser un sentier de découverte de la tourbière.

Afin de présenter le long du sentier les différents habitats que l'on peut rencontrer dans les tourbières, il est envisagé de créer des zones refuges, des mares, des placettes d'étrépage, ce qui permettrait en outre de favoriser l'implantation du rhynchospore blanc (*Rhynchospora alba*).

Le réseau sagne dans le cadre de l'assistance technique, va aider la commune à choisir le meilleur site, à définir le projet pédagogique et les aménagements à mettre en œuvre pour la réalisation de ce sentier.



Drosera rotundifolia

Pratique de gestion : le contrôle des ligneux

A condition qu'il soit limité, le développement spontané des ligneux peut être un élément de diversité à conserver. Mais lorsque ces boisements ne sont plus contrôlés et qu'ils se développent au détriment de formations herbacées, il faut les éliminer. Diverses méthodes de contrôle existent mais sont plus ou moins efficaces selon les espèces.

1. l'arrachage manuel ou mécanique :

C'est une méthode efficace pour intervenir sur les jeunes végétaux. Cette technique permet d'extraire l'ensemble des parties vivantes des arbres, évitant ainsi toute repousse ultérieure. Les jeunes plants peuvent s'arracher à la main, mais certains nécessitent un arrachage mécanique adapté. L'arrachage doit être réalisé en fin d'été lorsque la nappe d'eau est basse ou en hiver lors des petites gelées.

2. le cerclage :

Cette technique permet d'éliminer les arbres tout en limitant les rejets de souches. Elle consiste à retirer une bande d'écorce sur toute la circonférence de l'arbre, les lésions occasionnées provoquent la mort des arbres par épuisement des racines. Cette opération doit être pratiquée après fructification.



3. la dévitalisation de souche :

Elle limite la formation de rejets liés à la coupe mais l'utilisation de phytocides en milieux tourbeux est délicate, un traitement inadapté peut avoir de graves conséquences sur le milieu. C'est pourquoi il faut veiller à utiliser des produits non toxiques pour les milieux naturels.

Les produits doivent être appliqués par temps sec pour éviter les lessivages, en période de repos végétatif et si possible en automne en période de sève descendante pour qu'ils se diffusent mieux dans le système racinaire.

4. l'enneioement :

Cette méthode consiste à inonder les arbres sur pieds. Elle peut être intéressante sur des sites où on peut contrôler le fonctionnement hydraulique. Sur le même principe, on peut inonder les souches. Cette méthode limite la formation de rejets.

Des zones boisées peuvent être conservées en s'assurant qu'elles ne sont pas en phase d'expansion. La gestion de la végétation ligneuse devra être conduite dans une optique de diversification des milieux, des habitats et des espèces, tout en permettant la pérennisation des caractéristiques propres aux sites tourbeux.

Actualité du Réseau : inauguration du sentier de découverte de la tourbière de la Plaine des Rauzes:



Un nouveau sentier de découverte vient d'être réalisé sur la tourbière de la Plaine des Rauzes, dans le massif du Lévézou. A cheval sur les communes de St Léons et de St Laurent de Lévézou, cette tourbière possède une grande richesse faunistique et floristique.

Le Conseil Général de l'Aveyron l'a acquise en 1996 pour en assurer sa protection.

Après deux années de gestion du site par pâturage extensif d'Highland cattle, il souhaite aujourd'hui la mettre en valeur pour le grand public, au travers d'un sentier de découverte.

Le circuit fait tout le tour du parc de pâturage et permet de découvrir la faune, la flore et les méthodes de gestion conservatoire de la tourbière mises en œuvre par le Conseil Général.

Il est complété par un document pédagogique réalisé par le CPIE du Rouergue. Ce document sera distribuée gratuitement dans les Offices du tourisme pour permettre aux touristes de découvrir, seuls ou

accompagnés, les richesses de ce site.

Par ailleurs, les enfants des écoles du canton de Vezins de Lévézou ont réalisé un CDROM pédagogique sur cette tourbière.

Le 23 Septembre 2006, Mr Jean Puech, Président du Conseil Général de l'Aveyron, inaugurera cet aménagement.

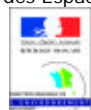


CONTACT

Rédaction : SCOP SAGNE

Maître d'ouvrage : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées

Avec le soutien de :



SCOP SAGNE
Jacques THOMAS - Coralie GOLECKY
05 63 75 28 73
scop@sagne.coop

Lettre d'information diffusée par la poste aux adhérents et par courriel à 250 partenaires du réseau SAGNE